

Paradoxalement, c'est une **notion** qui est constitutionnalisée maintenant mais son appréhension reste toujours malaisée car ni la **Constitution**, ni le **législateur** n'en donne une définition précise. De plus, au fil de la **doctrine** aucune définition très stricte ne peut en être donnée. Dans le langage courant, elle connaît quelques difficultés de précision aussi. Cela va définir le contraire d'un **centralisme**. Politiquement, elle est revendiquée par tous les **courants politiques**, de gauche comme de droite. Elle a été revendiquée aussi bien par des **libéraux** comme **Tocqueville** comme par **Moura**. C'est un **gouvernement** de droite qui en 2004 va approfondir la **réforme**. Aujourd'hui, il y a un **consensus** sur la nécessité de décentraliser, mais aucun consensus sur ce que l'on entend par décentralisation, sur son contenu et surtout sur son degré. Chacun semble donner un contenu particulier à cette notion. On arrive donc à une notion qui est élastique mais qui perd de sa consistance et de son contenu. Pour certains, elle serait plus une incantation, un talisman, quelque chose qui va mobiliser mais qui serait seulement un concept à géométrie variable, trop malléable, trop inconsistant.

Bibliographie: <http://www.droit-cours.fr/decentralisation-notion/>